

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 1^{ère} série de compléments au budget 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2021	Crédit compl.
CHARGES			
1. ADMINISTRATION GENERALE			
100.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets Mandat de réorganisation du bureau du Conseil communal (demande du Bureau du Conseil communal du 16.04.2021)	0	20'000
130.3011.00	Traitements Remplacement spécialiste RH pour cause de maternité (décision municipale du 10.03.2021)	1'140'590	20'000
130.3030.00	AVS-AI-APG-AC Remplacement spécialiste RH pour cause de maternité (décision municipale du 10.03.2021)	78'250	1'350
130.3040.00	Caisse de pension Remplacement spécialiste RH pour cause de maternité (décision municipale du 10.03.2021)	194'410	1'100
427.3011.00	Traitements Engagement d'un urbaniste à 70% pour 11 mois - Projet d'agglomération de 4 ^{ème} génération (décision municipale du 27.01.2021)	337'440	49'000

2. URBANISME ET BATIMENTS

355.3141.12/48	Amélioration des bâtiments scolaires Installation d'un ascenseur d'escalier au pavillon scolaire des Iles (décision municipale du 10.03.2021)	274'500	20'000
355.3141.12/23	Amélioration des bâtiments scolaires Installation d'un WC handicapés au Collège des 4 Marronniers (décision municipale du 10.03.2021)	274'500	20'000
355.3141.10/43	Entretien courant des bâtiments scolaires Remplacement des buts du terrain de sport de la Villette (décision municipale du 10.03.2021)	275'000	19'000
425.3185.00	Honoraires, fais d'expertises et cachets Plan d'affectation des localités de Gressy et Sermuz (décision municipale du 21.04.2021)	170'000	45'000

3. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

413.3155.00	Entretien des véhicules Camion n°18/87– Révision des pivots et remplacement de la commande d'embrayage suite à des fuites d'air (décision municipale du 31.03.2021)	306'000	12'300
413.3155.00	Entretien des véhicules Camion n°19/88– Remplacement de la tôle intérieur de l'agrégats du camion de collecte des déchets (décision municipale du 31.03.2021)	306'000	1'780
413.3155.00	Entretien des véhicules Balayeuse n°22/59– Remplacement d'axes des rouleaux de support de guidage (décision municipale du 31.03.2021)	306'000	1'880

4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

740.3012.00	Salaires personnel auxiliaire Réorganisation de l'Office du Logement, mesures transitoires (décision municipale du 10.03.2021)	2'160	36'100
-------------	---	-------	--------

740.3030.00	AVS-AI-APG-AC Réorganisation de l'Office du Logement, mesures transitoires (décision municipale du 10.03.2021)	8'200	2'380
740.3040.00	Caisse de pension Réorganisation de l'Office du Logement, mesures transitoires (décision municipale du 10.03.2021)	21'210	4'310
5. SECURITE PUBLIQUE			
120.3185.00	Honoraires, fais d'expertises et cachets Sermuz – Aménagement d'un trottoir et modération de la vitesse (décision municipale du 17.02.2021)	72'000	10'000
180.3657.01	Participation TRAVYS Y-Parc – Gestion du stationnement (navettes de TRAVYS) avec la mise en service du centre EXPLORiT (décision municipale du 26.03.2021)	4'315'000	50'000
TOTAL DES CHARGES			314'200



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame le Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de la Commission des finances, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2021, représentant au total une augmentation de charges de CHF 314'200.- et une augmentation des revenus de CHF 0.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021 3'538'770.-

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	91'450	0
2. Urbanisme et Bâtiments	104'000	
3. Travaux et environnement	15'960	0
4. Jeunesse et cohésion sociale	42'790	0
5. Sécurité publique	60'000	
	<hr/> 314'200	<hr/> 0

Charges supplémentaires 314'200.-

Revenus supplémentaires

0.-

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires 3'852'970.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic